

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1^{er} mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Au point n°1 : 30

Du point n°2 au point n°5 : 32

Au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 32

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Au point n°1 : 36

Du point n°2 au point n°5 : 38

Au point n°6 : 39

A partir du point n°7 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel
M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne
Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2024D023 - Développement économique et acquisitions foncières – ATPE - Subvention à la création ou à la reprise – SARL Grimpeo Elagage Service sur la commune de Merville

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu la délibération du 24 février 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu la délibération du Conseil Régional n°2022.01821 en date du 9 décembre 2022 accordant la reconduction des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL Grimpeo élagage services, créée le 10 janvier 2023.

Cette société, dirigée par Monsieur Oleg HEREDIA KURAEV, est spécialisée dans le secteur de l'élagages et abattages dangereux et se situe 121 Digue d'Artois à Merville.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	32 148€	30 664€	63 255€
Rémunération du dirigeant	-€	-€	-€
Charges sociales du dirigeant	535€	372€	233€
Capacité d'autofinancement	19 630€	31 163€	13 731€
Remboursement d'emprunt	6 220€	10 917€	7 057€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'achat du matériel d'élagage :

	Montant HT
Tronçonneuse – Agro Service	1 166.45€
Scie sauteuse - Bricorama	82.50€
Broyeur - Crossfer	2 346.56€
Brouette - GammVert	141.67€
Tronçonneuse – Agro service	1 300.00€
Taille haies thermique – Agro Service	495.00€
Sécateur – Agro Service	53.95€
Scie, manchette, pantalon anti coupure - Condor	340.94€
Remorque double essieux	9 293.00€
Odomètre – Agro Service	109.95€
Longe, triangle de signalisation, sac à lancer - Condor	426.87€
Plots de signalisation - Lecot	632.00€
Protection serre-tête - Condor	158.60€
Plots de signalisation - Lecot	39.50€
Débroussailleuse thermique – Brico Dépôt	124.17€
Veste de pluie - Condor	225.00€
Surpantalon - Condor	179.50€
Bloqueur ART - Condor	112.00€
Equipement de protection salopette - Deconinck	82.60€
Moteur combisystème – Agro service	800.00€
Echelle transformable – Trenois Decamps	445.00€
Fendeuse de bûches - Jansen	2 436.13€
TOTAL	20 991.39€

L'aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d'investissements.

Avec un capital de 4 000€ et un prêt d'honneur d'un montant de 5 800€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi fonds propres.

L'aide de la CCFL à la SARL Grimpeo Elagage Services pourrait être de 6 297.42€ maximum.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de 6 297,42€ maximum à la SARL Grimpeo élagage services,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL Grimpeo élagage services et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET



Jacques HURLUS

